

## Conseil Municipal du 17 septembre 2025

**Présents** : Thierry PAUCHARD, Thierry SPINNLER, Franck MOLLARD, Mélanie TAILLOLE, Christine GONNU, Francette GELBARD, Guillaume LAINÉ, Roland FEI.

**Excusés** : Michel JUFFET, Caroline BASTOUL, Thomas MASSE

**Pouvoir** :

**Secrétaire de Séance** : Thierry Spinnler

**Ordre du jour** :

- Approbation du Compte-Rendu du 18 août 2025
- Devis
- Travaux mairie
- Ressources humaines
- Compte-rendu réunion
- Questions diverses

### Approbation du CR du 18 août 2025

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 18 août 2025.**

### Devis

Pas de devis proposé, mais des réflexions sur des petites dépenses courantes de fonctionnement :

M. le Maire propose de mettre des antidérapants sur les marches de l'escalier en bois vers le parking de la Mairie. Deux solutions sont proposées : soit des bandes antidérapantes en aluminium à visser dans le bois, soit de l'antidérapant phosphorescent adhésif spécial extérieur.

**Le conseil décide à l'unanimité d'acheter 2 lots de 5 bandes antidérapantes en aluminium.**

M. le Maire propose d'acquérir une tronçonneuse sur batterie. Comme la mairie est déjà dotée de matériel de marque Makita, il propose différentes tronçonneuses de cette même marque permettant d'avoir des batteries similaires.

Franck Mollard, trouve qu'en termes de performance, une tronçonneuse électrique n'est pas idéale et préfère une réflexion sur du thermique. Guillaume Laine informe que la thermique demande de l'entretien et que le stockage de carburant doit répondre à des normes en tant que collectivité, ce qui est source de beaucoup de contraintes.

Roland Fei conseille d'acquérir cette tronçonneuse par un magasin revendeur de cette marque afin que le SAV soit plus facile.

Franck Mollard propose de regarder la marque Milwaukee dont le coût est un peu plus élevé mais qui, pour lui, est de meilleure qualité, surtout à propos des batteries.

Après échanges sur les différents aspects techniques des tronçonneuses, **le conseil municipal décide de voter un budget pour l'acquisition de cette tronçonneuse d'un montant de 600 € TTC.**

La secrétaire de mairie va poursuivre les recherches sur les modèles potentiels pour cette acquisition et enverra les résultats par mail auprès des conseillers.

## Travaux Mairie

M le Maire informe de l'avancement des travaux.

Il rappelle qu'un accident est malheureusement arrivé sur le chantier il y a 3 semaines ce qui a imposé la fermeture du chantier pendant 15 jours plus 1 semaine de remise en conformité.

Le 5 septembre a eu lieu la réunion de reprise de chantier. L'objectif de l'entreprise Tabouret en charge des travaux de gros œuvre, charpente et couverture est de remettre une équipe de maçonnerie à compter du lundi 15 septembre (ce qui a été réalisé).

Le conseil souhaite que des pénalités de retard soient appliquées à l'entreprise Tabouret. Le MOE a souligné que les pénalités seront difficiles à défendre devant un tribunal si l'entreprise les conteste. Des provisions pour pénalités vont cependant être calculées par l'AMO.

M. le Maire souhaite échanger avec les conseillers sur le choix des finitions concernant le muret qui sera situé en contrebas de la Mairie le long de la route de Villars.

Il informe qu'actuellement il est prévu une finition avec du crépis sur ce muret avec couvertines béton et pense qu'il y a un risque que le crépis ne tienne pas à cause des infiltrations par capillarité (il n'y a pas d'étanchéité prévue).

Guillaume Laine partage cet avis et propose de faire un muret béton brut avec une couvertine en aluminium avec un débord de 2 à 2.5cm pour éviter toutes traces sur le mur dues à la pluie.

Franck Mollard propose de réfléchir à la solution du béton texturé. Guillaume Laine informe que cela coûte 2 à 3 fois le prix.

Les devis seront discutés par échange de mails.

L'entreprise de revêtement de façade a transmis les échantillons des couleurs pré sélectionnées dans un précédent conseil pour pouvoir faire un choix définitif (1 dm<sup>2</sup> environ).

Après concertation, le conseil municipal ne retiendra pas les coloris nommés Collioure et Roussillon, mais souhaite voir de nouveaux échantillons pour la partie foncée à savoir les coloris : Rose Anjou, Lavandou et Calédonie.

La couleur retenue pour les parties claires est le Malte.

M le Maire évoque la possibilité de demander des réserves d'alimentation en haut de la Mairie dans le but de pouvoir dans un futur proche installer des éclairages en haut du bâtiment.

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de faire installer ces réserves électriques.**

## Questions diverses

- **Benne à verre**

M le Maire informe que la demande d'un PAV – Point d'apport volontaire - enterré pour le verre auprès de la Communauté de Communes de la Dombes a été acceptée et que la commune sera dotée d'un PAV en remplacement des bennes à verre aériennes.

- **Associations**

M. le Maire rappelle qu'il n'y a plus de référent association et que par conséquent, les associations doivent s'adresser directement à lui.

- **Couche de roulement route de Villeneuve**

M. le Maire informe que les travaux du département pour la remise en état de la route de Villeneuve sont terminés.

- **Vœux 2026**

M. le Maire informe qu'avec le retard des travaux, il est probable que les vœux ne puissent pas se dérouler dans la nouvelle Mairie. Les conseillers sont invités à réfléchir à une solution alternative, qui sera discutée au prochain conseil.

- **Retour d'information CCAS : repas date et lieu**

M. le Maire informe que le CCAS s'est réunis et que le repas des aînés aura lieu le samedi 22 novembre. Le choix du restaurant et de l'animation est en consultation, mais précise que normalement l'animation se fera à l'église et sera ouverte à tous.

- **Food truck NINI'S BURGER – Mardi soir**

M. le Maire informe le conseil qu'un nouveau food truck s'installera sur la commune les mardis soir, proposant des hamburgers et des frites. Le Nini's burger devrait s'installer d'ici quelques semaines. Une communication sera faite via Panneau Pocket.

Conformément à la réglementation, un droit de place sera facturé au Nini's Burger tous les mois à hauteur de 50 € TTC (comme pour le camion pizza).

- **Terrains de foot**

Un conseiller informe avoir eu des retours des usagers du nouveau terrain de football qui trouvent que le gravier n'est pas adapté à ce sport et souhaiteraient plutôt du gore. M. le Maire répond qu'il n'est pas possible techniquement de mettre d'autres choses sur ce terrain car la micro-station 140 EqH se trouve en dessous et doit être oxygénée à travers le sol.

### **Prochain conseil municipal le lundi 13 octobre 2025 à 18h30**

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30

Fait à Sainte-Olive

Le secrétaire Thierry SPINLER

Le Maire Thierry PAUCHARD

